

■ **Décision n°2023-615**
Culture

Le maire de Creil,
Direction de l'enfance

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil fait appel à la SARL « SICALINES », pour mettre en place le spectacle de Monsieur Fred « TacticOptik » à l'Alsh Cavées, sise 24 rue Vincent Auriol à Creil (60100), le 24 octobre 2023.
Une première représentation se déroulera à 14h00 et une seconde représentation à 15h15.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestations de services avec La SARL « SICALINES », 78 rue des 4 Lemaire – 80000 Amiens représentée par sa Gérante Madame Stéphanie CARPENTIER pour la réalisation de l'intervention susmentionnée.

Article 2 : de verser à ledit intervenant le montant de la prestation fixé à 970,60 € TTC.
Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil

Creil le 09 octobre 2023

Date de notification : **17 OCT. 2023**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **17 OCT. 2023**